



Association départementale OCCE de la Seine-St-Denis,

63, allée du Colonel Fabien 93320 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

Tel : 09 50 59 93 94 - Fax : 01 48 50 27 10 - Courriel : ad93@occe.coop

Site Internet : <http://www.occe93.net/>

Pédagogie coopérative

Comment organiser un LOTO ?

Vous vous souvenez des grilles de loto multicolores de votre enfance et de votre excitation à la remplir avant les autres.....Et bien, soigneusement organisée, une soirée de loto traditionnel est l'occasion de bien s'amuser, et de financer ponctuellement vos projets. Passons sur la course aux autorisations et aux déclarations avant la date fatidique.

Une salle et un mobilier adaptés

Elle doit être facilement accessible. Prévoyez une sono pour que tout le monde puisse voir et entendre l'animateur. Les tables doivent être assez grandes pour que les joueurs puissent étaler leurs grilles s'ils en achètent plusieurs, et parfaitement stables, sinon les pions vont se balader sans cesse, rendant le jeu impossible. N'oubliez pas la buvette qui nécessite une organisation spécifique. Munissez-vous d'un fonds de monnaie assez important.

Un nombre suffisant d'animateurs

Prévoyez au moins 5 personnes bénévoles : 1 Monsieur Loyal, capable de fermeté, qui dirigera la soirée ; 1 à la buvette (sandwichs, boissons) ; 1 à la caisse (vente des grilles) ; 2 à la vérification des grilles et aux détails matériels (stylo, change, boisson, etc.).

Les démarches Mairie : autorisation de la manifestation, avis favorable de la commission de sécurité pour un local ouvert au public

Gendarmerie ou au commissariat : déclaration de manifestation

SACEM : déclaration de la manifestation 3 semaines avant, état des recettes et programme musical dans les 10 jours.

Assurances : contrat MAE/MAÏF

Coopérative : conserver le relevé détaillé des dépenses et des recettes.

Préfecture : autorisation si le loto est ouvert au grand public.